

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022 -

Présents : Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, maire ;
M. Gilles BOULOUYS et Mme Hélène ICARD-MARTINEZ, adjoints ;
Mme Sylvie RONDE et MM. Alexandre BARCELONNE, Pascal BEDOS-AURIVEL,
Alain VIGNAUX et François VINAS, conseillers municipaux.

Représentés : Colin CHARLES (procuration à Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC).

Absents excusés : MM. Thierry CAMBON et Lilian DUFOUR.

Mme Hélène ICARD-MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Vote du compte de gestion 2021 :

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le compte de gestion dressé par les services de la trésorerie SGC Cœur d'Hérault et dont les montants relatifs aux résultats budgétaires de l'année 2021 correspondent à ceux du compte administratif 2021 tenu par la mairie.

2. Vote du compte administratif 2021 :

Madame le maire quitte la salle et ne participe pas au vote. M. Gilles BOULOUYS a été désigné comme président de séance. A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 qui laisse apparaître **un excédent global de 68 151.20 €** (46 510.22 € en fonctionnement et 21 640.98 € en investissement).

		DEPENSES	RECETTES
EXERCICE 2021	FONCTIONNEMENT	311 956,40 €	358 466.62 €
	INVESTISSEMENT	114 889.73 €	136 530.71 €
TOTAL		426 846.13 €	494 997.33 €

3. Reprise du résultat dans le budget 2022 :

A l'unanimité des présents, le Conseil l'affectation au budget 2022 du **solde de fonctionnement de 46 510.22 €** (répartis comme suit : 30 000 € en fonctionnement et 16 510.22 € en réserve d'investissement) et du **solde d'investissement de 21 640.98 €**.

4. Vote du budget 2022 :

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le budget 2022 (montant global : 446 716.95 €) équilibré entre dépenses et recettes au sein de chacune des sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE POUR 2022		326 664.11 €	296 664.11 €
REPORTS DE 2020		-	30 000 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		326 664.11 €	326 664.11 €

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022 -

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
VOTE POUR 2022	120 052.84 €	98 411.86 €
REPORTS DE 2021	-	21 640.98 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	120 052.84 €	120 052.84 €

5. Vote des subventions 2022 aux associations :

A l'unanimité des présents, ont été approuvées les subventions aux associations comme suit :

- **Les écoliers de Costa Belle : 300 €**
- **Le Souvenir français de Gignac : 150 € ;**
- **Fondation du Patrimoine : 150 €**
- **Radio Pays d'Hérault : 150 € ;**
- **Les Amis de Notre Dame du dimanche : 100 € ;**

6. Vote des taux de taxes 2022 :

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux de taxes locales et de les reconduire tels que votés en 2021. A l'unanimité des présents, le Conseil approuve la reconduction des taux de taxes à savoir :

	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
TAXE FONCIERE (BATI)	39.02 %	114 446.00 €
TAXE FONCIERE (NON BATI)	77.71 %	37 767.00 €
		152 213.00 €

7. Désignation d'un élu référent GEMAPI :

Compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Vallée de l'Hérault va définir un programme priorisant les actions à mener (travaux, études, interventions foncières ...).

A l'unanimité des présents, le Conseil a désigné M. Alain VIGNAUX pour faire partie de l'atelier GEMAPI qui permet d'assurer la participation des élus communaux à la stratégie intercommunale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le maire,
Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

